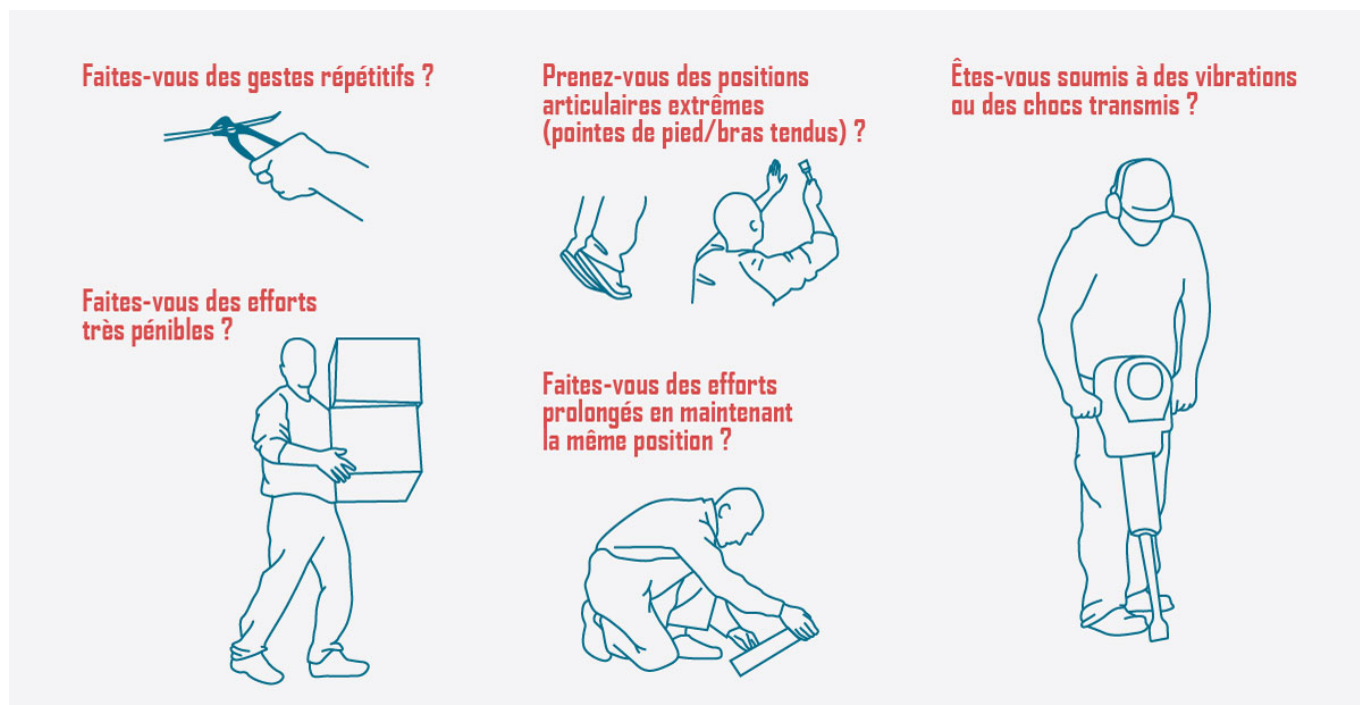


Conseils au médecin traitant

Tout métier peut provoquer des troubles musculo-squelettiques. Devant toute douleur, raideur, maladresse et/ou perte de force, interroger votre patient sur les gestes qu'il effectue dans son travail et dans ses loisirs et **les lui faire mimer** afin de mieux visualiser les sollicitations biomécaniques (cf liste supra) auxquelles il est exposé. Penser à lui demander quelles sont ses conditions de travail (organisation du travail, exigences, charges, rythmes, ...)



Ne pas hésiter à contacter le [médecin du travail](#) [1] devant un TMS même débutant pour envisager un aménagement de poste.

Faire la différence entre une maladie professionnelle et un accident du travail (AT) : l'accident du travail est la conséquence d'un événement ponctuel survenu au lieu et au temps du travail entraînant une lésion corporelle. Il doit faire l'objet d'une déclaration par l'employeur à ce titre. Une situation déclarée en AT ne peut être déclarée en maladie professionnelle.

Source URL: <http://sistepaca.org/TMS/conseils-medecin-traitant>

Links

[1] <http://sistepaca.org/maintien-emploi/ou-quand-contacter-medecin-travail>